



Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES

Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE



De la Nature et des Hommes

www.sepanso40.fr



Déclarée sous le n° 2296/Dax le 08/01/1981 (nouvelle référence W4010001212)

Assemblée générale ordinaire 2019

Maison Menjuq à Arjuzanx le samedi 5 septembre 2020

(La date initialement prévue le 28/03/2020 a été reportée en raison de l'épidémie de COVID)

Ceci est un projet qui devra être validé lors de la prochaine A.G.

Le matin, avant l'Assemblée générale, une vingtaine de membres de la Fédération SEPANSO 40 a été accueillie par un garde animateur de la Réserve à la Maison du Site (route de Choux), L'exposé et les réponses aux questions posées ont permis de saisir les multiples enjeux environnementaux que le gestionnaire du site doit avoir à l'esprit. Les adhérents de la SEPANSO ont pu admirer l'un des plan d'eau sur lequel a été aménagé une baignade. Ils sont invités à revenir, en particulier lorsque les grues cendrées reviendront pour hiverner ; il y a des postes d'observations et un circuit de découverte ...

A 14 heures, le président rappelle que traditionnellement la SEPANSO dialogue avec un ou plusieurs élus locaux, mais qu'en raison des tensions actuelles entre la SEPANSO et les élus locaux, il n'y aura pas d'échange cette année avec l'un de ceux-ci.

Le secrétaire général a géré les procédures utiles. La feuille de présence établie est signée par 35 personnes, 104 pouvoirs (personnes représentées) sont joints. 3 associations détentrices de 10 pouvoirs sont représentées, Au total 3 associations et 139 personnes sont présentes ou représentées. La Fédération a enregistré 166 adhésions individuelles, 74 adhésions familiales et 9 adhésions d'associations.

Le Président présente les excuses des absents et rappelle les conditions particulières dans lesquelles se déroule cette Assemblée générale ordinaire. Chacun dispose de l'ordre du jour, le rapport moral et les documents financiers sont affichés en salle, et l'assemblée peut délibérer puisque le quorum (1/4 des adhérents présents ou représentés) est largement dépassé.

Le Président demande si quelqu'un souhaite un vote à bulletin secret. Il constate que ce n'est pas le cas et que les votes pourront être exprimés à main levée en toute confiance.

1 - Le procès verbal de l'A.G. d'Orx (30/03/2019) est adopté à l'unanimité.

2 - Le président, Georges Cingal, donne lecture de son rapport moral « un climat plein d'inquiétudes » pour l'exercice 2019, Annexe 1 (1 page)

Vote : le rapport moral est approuvé à l'unanimité.

3 – Annie Mogan, trésorière, absente en raison d'un deuil, a confié au président le soin de présenter le rapport financier pour l'exercice 2019, le bilan au 31 01 2020 (clôture des comptes au 31/12/2019), le compte de résultats et le budget prévisionnel. Annexe 2 (4 pages),

Tous ces documents, communiqués par courriels aux administrateurs, ont été affichés dans la salle dès le matin. Toutes les pièces comptables de l'année 2018 et 2019 sont à disposition des participants. Les différentes pages sont projetées sur l'écran. Aucune subvention en 2019.

Le président répond aux questions posées, en particulier celles suscitées par une présentation différente de celle de l'année précédente.

Vote : le rapport financier et budget prévisionnel sont adoptés à l'unanimité Le compte d'exploitation, le bilan sont adoptés à l'unanimité. L'Assemblée Générale donne quitus aux membres du C.A. pour la gestion de l'association (vote à l'unanimité).

4 – Le Secrétaire Général, Jean-Pierre Lesbats, présente le rapport d'activité pour l'exercice 2019, annexe 4 (9 pages).

Toutes les activités qui ont eu lieu sont présentées dans un fichier mensuel « SEPANSO Landes au jour le jour » ; elles sont mises en ligne sur le site Internet. Les différentes pages du rapport d'activité sont projetées sur l'écran. Le secrétaire général présente son rapport à l'écran. Il explique qu'il a souhaité essentiellement mettre l'accent sur les dossiers les plus importants : ondes électromagnétiques, atteintes environnementales sur le littoral, pollution des eaux océaniques (attestées par les analyses des mousses), préoccupations sur le Marsan. Il précise qu'il n'a pas intégré dans ce rapport d'activité toutes les interventions du président, lequel, en dehors du champ départemental, sollicite la Région, le Gouvernement et la Commission de l'Union européenne à chaque fois que cela peut permettre d'obtenir satisfaction ; ces interventions sont mentionnées dans « Au jour le jour ».

Jean Dupouy, Georges Cingal, Christian Boireau, José Manarillo, Jean-Pierre Lesbats et Patrick Ponge se chargent de répondre aux questions précises qui sont posées.

L'Assemblée générale souhaite que lors de la prochaine A.G. soit organisé un débat sur les champs électromagnétiques en invitant une personnalité (Frédéric Furlano par exemple)

Tous les présents remercient les responsables de la SEPANSO pour leurs capacités d'écoute et d'intervention, et souhaitent que la montée en puissance continue.

Vote : le rapport d'activité est approuvé à l'unanimité.

5 – Elections au Conseil d'Administration

Le président donne la liste des administrateurs sortants qui souhaitent voir leur mandat renouvelé Elisabeth Caullet, Dominique Lapierre, Jean-Pierre Lesbats, José Manarillo, André Rossard.

Au nom de la SEPANSO, le président remercie Philippe Mora et Françoise Pérol qui ne souhaitent pas être réélus.

Le Secrétaire général indique que deux nouvelles candidatures ont été reçues : Christine Labeyrie (Vieux-Boucau) et Antoine Olivarès (Pouillon).

Christine Labeyrie, étant malade, Georges Cingal expose son acte de candidature et indique que le C.A. soutient cette candidature.

Antoine Olivarès, présent, expose son intérêt pour la protection de la nature et son désir de militer pour la SEPANSO.

Votes : Les nouveaux candidats sont élus à l'unanimité ; de même les sortants, sont réélus à l'unanimité.

6 – Prix Cascan et Prix Mille Flous

Le président indique qu'aucune proposition n'a été faite et qu'il n'y aura donc pas de prix décerné cette année. Il souligne qu'il y aurait eu pourtant des nominations possibles.

7 - Tarif des cotisations

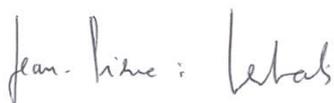
L'A.G. se déclare favorable au maintien des tarifs en vigueur actuellement.

8 – Mandats confiés au président pour ester en justice :

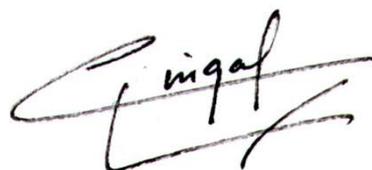
- contre les auteurs d'infractions à la police de la nature, de la chasse et de la pêche.
- contre les auteurs de pollutions
- contre les auteurs d'infractions au Code de l'Urbanisme, au Code de l'Environnement et au Code de la Santé Publique.

Le président lève la séance à 17h30 en remerciant tous ceux qui l'ont aidé pour cette réunion (préparation, projection de documents...) mais aussi les participants qui ont rendu cette réunion fort agréable.

Les membres du Conseil d'Administration sont invités à se détendre quelques minutes avant la réunion statutaire (élection du Bureau...)



Jean-Pierre LESBATS
Secrétaire général



Georges CINGAL
Président